

Esch/Alzette, le 3 juillet 2026

Concerne : **Demande de mise à l'ordre du jour du Conseil communal**

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,
Monsieur le secrétaire général,

Me référant à l'article 13 de la loi communale, je vous prie de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal de la Ville d'Esch un point concernant **la préparation de la Ville d'Esch-sur-Alzette aux épisodes de chaleur extrême et la protection des populations vulnérables**.

Les épisodes de chaleur extrême constituent l'une des conséquences les plus visibles du changement climatique. Leurs effets sont particulièrement marqués en milieu urbain, où l'effet d'îlot de chaleur accentue les températures et réduit les possibilités de rafraîchissement. Ils touchent de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables, notamment les personnes âgées ou isolées, les jeunes enfants, les personnes atteintes de maladies chroniques ou en situation de handicap, les personnes sans abri ainsi que les ménages vivant dans des logements mal isolés ou précaires.

Face à cette évolution, la Ville est concernée dans de nombreux domaines de compétence : l'urbanisme et l'aménagement de l'espace public, le logement, l'organisation des écoles fondamentales et des structures d'accueil, les politiques en faveur des jeunes et des seniors, l'action sociale et la santé, les infrastructures sportives, culturelles et de loisirs, les conditions de travail du personnel communal ainsi que la gestion des situations d'urgence.

J'aimerais donc discuter du degré de préparation de la Ville face aux épisodes de canicules, de la coordination entre les différents services communaux et des enseignements tirés des derniers épisodes de chaleur. Il conviendrait notamment d'examiner si les dispositifs actuels sont suffisants pour protéger les populations les plus vulnérables et s'il y a lieu d'élaborer une stratégie communale transversale d'adaptation aux épisodes de chaleur extrême, intégrant l'ensemble des compétences communales concernées.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre ainsi que Messieurs les Échevins, l'expression de ma plus haute considération.



Marc Baum
Conseiller communal